

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/1106 du 19/12/1983
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.12

Portant Inscription au tableau avan-
cement au titre de l'année 1981 de
certains Administrateurs des cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des S.A.T
(Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.62 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le
statut des cadres de la catégorie A des S.A.T ;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.65 règlement
tant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant
déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au
décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomina-
tion d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u les Procès Verbaux de la Commission Administrative
paritaire réunis à Brazzaville, le 22 Septembre 1983,

DECRET N° :

.../..

ARTICLE 1er. - Sont Inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1981, les Administrateurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Administration Générale) dont les noms suivent :

Pour le 2° échelon : A 2 ans

NGOULOU MOUTHA Gaston CAB.Mini.Ind.Pêche

Pour le 3° échelon A A 2 ans

BAYI Antoine Stage en France
BIRANGUI François Magloire Mini.Plan
LEBY Marie Noël Mini. Commerce
OUVANGUICHA Jean Pierre D.A. Rural A Coop.

Pour le 4° échelon : A 2 ans

MONENGOH Médard Mini.Aff.Etr.

A 30 Mois :

NGOUALA Alphonse Bouenza

Pour le 5° échelon : A 2 ans

BATANGA André CAB.Mini.Plan
BAYONNE Alphonse -"-

Pour le 6° échelon : A 2 ans

NGOULOU Rigobert Mini.Plan

ARTICLE 2. - Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois ans

Pour le 4° échelon :

POATY TCHICAYA Basile DRCC Loubomo

Pour le 9° échelon :

NABIAMA Paulin Mini.Justice

....

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié au JORPS et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Brazzaville, le 19 Décembre 1983

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AFILIATIONS :

JORPC.....1
DGTFF/DFP.....3
D.G.B.....3
D.C.F.....1
CAB.MIP.....2
Mini.Plan.....2
Mini.Commerce.....2
Mini.Aff.Etr.....2
CAB.M.Plan.....2
Mini.Justice.....2
DECC.Loubomo.....2
Bouenza.....2
D.A.Rural.A Coop.....2
INTERESSES.....12
DOSSIERS.....36
SGG/BC.....2./-